

Information aux membres

Coronavirus: personnes affectées au travail

Le coronavirus continue de circuler et la situation pandémique devrait s'aggraver dans les prochains mois. C'est pourquoi les mesures de protection prescrites par la Confédération et les cantons, telles que les règles d'hygiène et de distance et les plans de protection des entreprises, continuent de s'appliquer. Malgré ces mesures de protection, il existe encore des cas d'infection, qui peuvent également toucher les entreprises de l'économie carnée. Nous attirons de nouveau votre attention sur le manuel de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) pour la préparation des entreprises en cas de pandémie, ainsi que sur les instructions «comment agir en cas de pandémie» émises par le Centre de formation pour l'économie carnée suisse de Spiez et l'UPS, afin de protéger les employés contre l'infection et de maintenir l'entreprise en activité en cas de pandémie. Si un cas de corona s'est réellement produit dans une entreprise, la première chose à faire est d'ordonner immédiatement à tous les employés le port obligatoire d'un masque. Dans un deuxième temps, les autorités cantonales compétentes doivent être immédiatement informées, qui seront alors les seules à déterminer la suite de la procédure de manière contraignante (malheureusement, cela ne relève pas de la compétence de l'UPS et n'est pas défini par elle). Des mesures alternatives telles qu'une vaccination contre la grippe ou l'utilisation de l'application SwissCovid peuvent être recommandées tout au plus comme mesure supplémentaire, mais en aucun cas elles ne peuvent être ordonnées. Ces mesures ne sont manifestement pas suffisantes pour éviter toute exigence des autorités.

Liens:

- Manuel de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP):
<https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Arbeitsbedingungen/gesundheitsschutz-am-arbeitsplatz/Pandemie.html>
- Instructions: Comment agir en cas de pandémie:
https://sff.ch/de-wAssets/docs/fr/actualites/Verhalten-im-Pandemiefall_Betriebe_F.pdf?sn=%5b!-wNewsletterFullID--%5d
- Modèle Plan de protection pour entreprises dans la branche carnée et entreprises dans le service traiteur de la branche carnée (voir Importance pour l'approvisionnement/Plan de protection):
<https://sff.ch/fr/actualites/message/coronavirus.php?sn=%5b!-wNewsletterFullID--%5d>
- Association des médecins cantonaux de Suisse:
<https://www.vks-amcs.ch/de/vks0/kantonsaerztliche-dienste>

Demande de révision des mesures contre le Covid-19

De nombreuses mesures décrétées par la Confédération et les cantons pour la protection de la population contre le Covid-19 placent les entreprises industrielles autant qu'artisanales – telles que les boucheries-charcuteries, boulangeries, détaillants alimentaires et restauration – devant de vrais problèmes existentiels en raison des dépenses supplémentaires pour le matériel. Déjà rien que le port des masques de protection obligatoire dans certains cantons provoque dans les magasins des PME – selon leur situation initiale – une baisse énorme de la demande. Ces mesures sont difficiles à comprendre vu que les concepts de protection mis en place avec succès dans les commerces du secteur alimentaire pendant le semi-confinement ainsi que pendant la phase qui a suivi ont fait leurs preuves, comme le démontrent les faibles taux de contamination. Afin de maintenir autant que possible les affaires pendant la crise du Covid-19 également il serait par ailleurs important de proposer des tests rapides et d'examiner une diminution des délais de quarantaine. A l'initiative de l'UPS, et avec le soutien d'autres associations professionnelles du secteur alimentaire faisant partie de l'Union suisse des arts et métiers USAM, cette dernière a

adressé la semaine dernière une demande à cet effet à la Conférence des directeurs de la santé, demandant une révision de l'obligation du port du masque dans les magasins artisanaux du secteur alimentaire qui est traitée de manière différente selon les cantons, l'introduction massive des tests ainsi qu'une diminution de la durée de la quarantaine. La presse dominicale en a déjà largement rendu compte.

Lien à la demande de l'USAM:

https://sff.ch/de-wAssets/docs/newsletter/Antrag_sgv_ueberpruefung_massnahmen_covid-19_fr.pdf?sn=%5b!--wNewsletterFullID--%5d

Décharge

Cette information aux membres est donnée à des fins d'information exclusivement. L'Union Professionnelle Suisse de la Viande UPSV décline toute responsabilité qui pourrait résulter de l'application ou de l'omission d'intervenir en raison de la présente information aux membres. Par ailleurs nous vous recommandons de vous informer sur les pages d'accueil des autorités vu que, en raison de la situation actuelle, des modifications sont toujours possibles :

23 septembre 2020

Union Professionnelle Suisse de la Viande UPSV